

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue du 25 Mai n. 67.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête, excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

SUPPLEMENT

Au numéro 114.

ALMANACH FRANÇAIS.

Dimanche 25. — Bataille de Fleurus (Belgique), par le général Jourdan (1794).

A DATER DU PREMIER JUILLET L'ABONNEMENT AU PATRIOTE FRANÇAIS EST PORTE DE TROIS PIASTRES A TROIS PATACONS.

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1er mai, RUE DU 25 MAI, No. 67.

MONTEVIDEO.

A NOS SOUSCRIPTEURS.

Nous avons annoncé à nos lecteurs qu'à dater du 1^{er} juillet, l'abonnement du *Patriote Français* était porté à 3 patacons; nous leur annonçons également qu'à partir de la même époque, le journal sera imprimé en caractères neufs, et paraîtra tous les jours, LES FETES COMPRISES, le lundi seul excepté.

Les personnes qui n'auraient pas l'intention de continuer leur abonnement au *Patriote Français*, au prix de trois patacons, sont priées de nous faire connaître leur résolution par le *Reparditor* ou par une lettre envoyée au bureau, quelques jours avant le 1^{er} juillet. Elles comprendront que, pour nous, il est nécessaire de savoir si le montant des souscriptions couvrira les frais.

DE L'AGREMENT QU'IL Y A A PASSER RUE DU 25 MAI, A 11 HEURES 1/2.

Vendredi, 23 juin, à 11 heures 1/2, nous passâmes après avoir corrigé les épreuves du *Patriote Français*, près de la pharmacie de notre honorable compatriote M. Banon, lorsqu'un *Sereno* nous montra une pièce à peu près ainsi conçue, qu'il a déposée à la police :

" Français, le commodore Purvis vous a poussés à un armement; Desbrosses, agent anglais, en est le promoteur; un boiteux tient les cordons de la bourse; Thiébaud, le transfuge, s'est vendu pour 10,000 piastres. Qu'il vienne au Cerrito; c'est là qu'il trouvera la mort !!! "

Cette paperasse exhalait une odeur de boue, et le bon sens de tous comprend d'où elle a dû sortir. Nous la publions pour montrer que le caractère des hommes qu'elle attaque défie de pareilles calomnies. Qu'importe, en effet que des misérables veuillent salir des négociants honorables et de vieux soldats de l'Empire? Ils font bien de se cacher: leur nom seul dévoilerait des turpitudes.

A. DELACOUR.

LE GENERAL DON FRUCTUOSO RIVERA.

(Traduit de l'espagnol.)

(Voir les n^{os} 112 et 113.)

Le pays gagnait beaucoup à cette émigration qui avait tant d'homogénéité avec la population nationale, qu'à la rigueur elle était la même; l'homme le moins intelligent eût compris que Rosas était un homme capable d'envoyer chaque année à ce pays, comme il est advenu, des milliers de nouveaux émigrés, et de donner ainsi un branle sérieux à l'industrie, au commerce et aux sciences.

Bientôt Rosas commença à exiger du général Rivera, alors président de la République, qu'il bannit les émigrés de ce rivage, et qu'il les soumit à une surveillance oppressive. Le président Rivera dispersa à coups de fusils quelques réunions formées par les émigrés pour en vahir l'entre-Rios; il traversa de toute son influence les plans qui se formaient pour changer le gouvernement de cette province, et se combiner avec les efforts du général Paz, qui avait soumis toutes les provinces argentines de l'intérieur; mais, en même temps, il fit à Rosas la proposition suivante, si pleine d'humanité et de prévisions politiques: " La côte, lui dit-il, qui est jointe à la république argentine est très étendue; cet état est nouveau, et ses revenus sont très précaires; dans l'intérieur de la République, l'industrie est très arriérée, et l'endroit où il est le plus facile aux étrangers pauvres de gagner leur vie, est le littoral. Considérez les liens qui nous attachent aux Argentins, et spécialement à ces émigrés, et comprenez la difficulté et l'injustice qu'il y aurait à les tenir emprisonnés sur un point situé dans l'intérieur de la République, si vous ne m'aidez pas en cela, en admettant les conditions suivantes :

" 1^o fixez le nombre d'émigrés qu'il vous convient de rejeter du sein de la République Argentine; 2^o Marquez le temps que durera cette émigration; 3^o Promettez que, ce délai écoulé, ils pourront rentrer dans leur pays, et dans la jouissance de leurs biens et de leurs emplois; 4^o faites leur à chacun une pension, pour qu'ils puissent vivre. Si vous acceptez ces conditions, je m'engage à les placer dans le Durazno, à les soumettre à une stricte surveillance, à donner un passeport à tous ceux qui ne voudront pas s'y soumettre, et ne doutez pas qu'ainsi vous assurerez la paix de la République Argentine et que vous vous attirerez les bénédictions de ses habitants. "

Rosas répondit avec des paroles de mépris à cette offre si raisonnable, et commença à travailler sans relâche à ce plan qui a toujours été son but, la domination de ce pays, sous les mêmes lois que Buénos-Ayres, au moyen d'une minorité factieuse, dévouée à sa personne et à ses vues, ne devant son existence qu'à la force qu'il lui prête, et travaillant jusques dans les moindres détails, conformément à ses ordres positifs.

Dès ce moment, ce fut une nécessité pour le général Rivera, de s'appuyer sur l'émigration argentine, comme élément puissant de défense contre les machinations perverses de Rosas. — Cette émigration, cependant, ne donna pas à Rosas le moindre motif de plainte, pendant quatre années consécutives; de 1832 à 1834, elle fut passive, résignée; elle allait en s'affaiblissant; mais en 1834 Rosas envoya quelques milliers de vi tines pour lui donner force et vigueur; en 1835, il nombre s'accrut encore, et en 1836, il obtint d'Oribe qu'il se prostituât à lui en échange d'une protection honteuse et illusoire, négociée par Llamby et Correa Morales, et qu'il se constituât le gendarme et le geôlier de l'émigration argentine.

La conduite du général Rivera dans les questions avec l'empire du Brésil, à la suite de la révolution de Rio-Grande, n'est pas moins justifiable.

Le Brésil occupe des terrains considérables qui appartiennent incontestablement à cette République, et que le Brésil s'est réservés sous différents prétextes.

Ainsi la ligne de démarcation est imaginaire, arbitraire, comme le prouve trop l'existence d'un territoire neutre.

Depuis la frontière actuelle de cette République jusqu'au Rio-Negro, il y a beaucoup d'établissements et de villages importants appartenant à des Brésiliens, les uns, républicains exaltés, les autres royalistes ardents.

En 1832, commença la guerre civile dans la province de Rio-Grande du Sud, pour différentes causes, dont quelques-unes ne sont pas bien appréciées. La population de Rio Grande du Sud n'a d'autres liens avec le reste de l'empire que la communauté d'origine et de langue; du reste, la population du Rio-Grande est un peuple pasteur, incliné à la démocratie, tandis que les autres populations de l'empire sont un peuple agriculteur, et conservent un grand amour pour l'ordre monarchique, sa hiérarchie et sa stabilité.

La guerre imprudente du Sud, en 1825, contribua à confondre de plus en plus les populations démocratiques du Rio de la Plata avec celles du Rio-Grande.

L'anarchie fomentée dans ce pays en 1832 par Rosas, anarchie qui souleva des centaines de conspirateurs et de rebelles au sein de la grande famille de Rio-Grande, de rebelles et de conspirateurs, dont le chef était Rosas, acheva de faire fermenter les germes d'une démocratie républicaine, qui existaient déjà, et la révolution commença à s'étendre graduellement dans le pays tout entier.

Des concessions généreuses et opportunes et quelques milliers de lances auraient fait rentrer dans le sein de l'empire la famille de Rio Grande; mais la cour eut trop d'orgueil pour ne pas céder, sinon ce qu'il était juste, mais seulement ce qu'il était politique d'accorder; elle montra beaucoup de faiblesse et d'imprévoyance, en n'envoyant pas 8,000 soldats pour

éteindre le feu de la révolution qui couvait lentement. Elle envoya des employés rapaces qui firent de la prolongation de cette guerre une sorte de négoce et un moyen d'agrandissement personnel, au lieu d'hommes d'état qui eussent su également et frapper de mort et donner les embrassements d'une réconciliation généreuse et sincère.

Surtout elle ne vit pas bien le terrain sur lequel s'agitait la question; elle ne vit pas quel était le moteur anarchique qui convenait de détruire, et qui incendiait alternativement la République Orientale et Rio Grande; elle ne comprit pas que, tant qu'existerait, comme gouverneur de Buenos-Ayres, l'aventurier qui déshonore ce gouvernement, il y aurait toujours guerre dans la République Orientale et guerre à Rio Grande. Le gouvernement du Brésil a hésité en face de Rosas. Il a compris ses vues, mais il s'est arrêté, parce qu'il a cru ses ressources immenses. Il n'a pas voulu l'attaquer avec toute sa force, pour l'obliger à ne pas violer davantage la convention pacifique de 1828. On eut dit que le Brésil craignait d'être déclaré *savage unitaire* par Rosas. Il n'a pas coupé le mal dans sa racine, et les remèdes inefficaces qu'il a appliqués n'ont fait que l'étendre et le rendre chronique.

La lutte avec le parti républicain de Rio-Grande s'est prolongée... et toutes les fois qu'il s'est agi de donner des explications à ce sujet, on a eu recours à un moyen aussi facile que naïf, pour éluder la difficulté: on s'en est pris au général Rivera. Lorsqu'il s'est agi d'une généralité de journal, d'une épigramme parlementaire, l'accusation s'est montrée triomphante; mais chaque fois qu'on a soumis le différent à une analyse sévère, comme dans notre discussion avec l'*Arithmético Brasileiro* qui résumait avec modération et talent tous les griefs contre le général Rivera, les accusations ont été réduites en cendre, et les écrivains impériaux ont été réduits à soutenir cette hypothèse ridicule, que la révolution de Rio-Grande tient tête à l'empire, parce que le général Rivera, en 1842, fit cadeau au général Bentos Gonzalves, à Paisandu, de *deux petits canons de bronze du calibre 4*, et parce que le commandant Pacheco ordonna de saluer le même Bentos-Gonzalves, au Salto, d'une *salve d'artillerie*.

Voulant attribuer au général Rivera la prolongation d'une lutte, due aux erreurs de la cour de Rio-Janeyro, ils ont prétendu que le général Rivera devait empêcher le commerce de bestiaux et d'habillements avec les Républicains, c'est-à-dire, leur déclarer la guerre, commettre contre eux des hostilités, sans en retirer aucun avantage, et cela, quand la cour de Rio-Janeyro était en parfaite harmonie avec Rosas, en même temps qu'un système de pacification essayé par un homme éminent du Brésil, M. Saturnino, système, qui, assure-t-on, dans les documents officiels imprimés à la cour, a produit les meilleurs résultats, consiste à maintenir et à favoriser ce même commerce entre les points fortifiés de Rio-Grande, et la campagne que domine le pavillon de la République. C'est-à-dire, que quelques politiques de l'empire veulent qu'il ne soit pas permis aux Orientaux, neutres dans cette lutte, de faire ce qui a été accordé aux sujets de l'Empire armés pour y prendre part.

Quel est le droit de l'empire pour exiger que les neutres ne fassent pas de commerce avec les républicains du Brésil? De quel droit s'armerait notre gouvernement, sur quel principe du droit des gens s'appuierait-il pour interdire toute communication aux Brésiliens qui soutiennent le système républicain? De quels

moyens dispose notre gouvernement pour établir cette espèce de cordon, lorsque la frontière est si vaste, la population si clair semée, si dispersée, les limites si disputées, si précaires, si nulles? Lorsque ceux qui s'occupent de ce commerce sont des Brésiliens, habitants de cette république, qui invoquent et reçoivent la protection impériale, si les autorités du pays les soumettent à la moindre exigence, et dont les plaintes sont l'origine de débats interminables avec les agents de l'empire. Si nos troubles poursuivaient ces commerçants, et pénétraient dans les limites douteuses, on crierait que nous avons violé le territoire brésilien, et cette surveillance injuste pour empêcher de communiquer les républicains, ne pourrait s'exercer, sans que nos autorités des frontières fussent revêtues d'une dictature civile et politique sur les Brésiliens, et de la faculté d'envahir et de parcourir le territoire même du Brésil. Certes, nous ne croyons pas que l'empire du Brésil eût voulu nous accorder cette dictature sur ses nationaux, ni que nous, nous eussions accepté une mission au si vile que repoussante.

Le fait est que les Impériaux et les Républicains croient pouvoir exiger que nous nous décidions pour eux, qu'ils ne veulent pas une neutralité, mais une coopération, et que les sujets de leurs plaintes sont des actes de neutralité légitime; cependant eux mêmes, pour se procurer des hommes et des chevaux fomentent la désertion parmi nos divisions échelonnées sur la frontière, pénètrent sur le territoire pour prendre des chevaux, tombent, dans leurs déroutes, sur nos établissements, y bivouaquent comme sur une propriété ennemie, et, lorsqu'il s'agit de les faire rentrer dans leurs limites, ils se plaignent à l'instant que nous sommes hostiles, soit à la république, soit à l'empire. Et nous, contre les autorités républicaines et impériales de la frontière, nous avons des griefs très graves, des plaintes sanglantes, pour les quels nous n'avons point reçu de satisfaction, et auxquelles on ne peut opposer que des circonstances aussi misérables que celles de la *salve du Salto*, et le cadeau de *deux pièces de 4*.
(La suite à un prochain numéro).

FRANCE.

PARIS, — 20 Avril.

Après une longue inaction, la commission chargée d'examiner la loi sur les ministres d'état s'est enfin de nouveau réunie. Il est certain que le ministère se souciait peu de voir cette discussion aboutir à la tribune et que, dans sa complaisance, la commission se prêtait à ce projet. Il paraît que la cour n'a pas été du même avis. Elle tient plus à la loi qu'au cabinet, et elle a exigé que le rapport fut élaboré et préparé. Dès ce moment le président de la commission, lui permettait la promenade sous les ombrages des Tuileries. Nous avons donc tout lieu d'espérer que le rapport sera soumis incessamment à la chambre.

Le ministère, par son ordonnance du 25 décembre, a ouvertement outrepassé ses prérogatives constitutionnelles. Le projet qu'il a présenté est à la fois une sanction de cette usurpation et une usurpation nouvelle. La création d'un conseil privé est, de plus, un de ces actes qui caractérisent tout le fond d'une politique. Une question de cette importance, après avoir été soulevée, ne pouvait pas être étouffée. Nous savons que l'opposition n'y aurait pas consenti, et si la commission eût persisté dans son inertie, des interpellations parties de la tribune devaient signaler et stimuler cette inertie.
(Commerce).

Les projets de M. Teste sur les chemins de fer rencontrent dans toutes les parties de la chambre une opposition et des défiances qu'il aura peine à surmonter. Nous ne pouvons ni ne voulons nous faire ici les échos de tous les bruits qui circulent, de tous les mécontentements qui existent. Mais, pour être sincères, nous devons dire que déjà l'autorité morale de ces projets est gravement compromise.

Nous désirons ardemment voir la France se mettre de pair avec les autres pays pour la construction et les bienfaits de ces communications rapides et nouvelles. Nous sommes partisans on le sait, de leur exécution par les compagnies, et nous croyons qu'il faut suffisamment et efficacement les encourager. Mais il ne faudra pas que ces faveurs et ces encouragements prennent la forme de charges trop onéreuses pour l'état, de bénéfices trop assurés et trop considérables. Or, c'est ces exécutifs qu'on reproche en général aux propositions de M. Teste.

L'examen de ces projets exige sans doute une longue et minutieuse discussion. Nous le discuterons quand le moment sera venu; mais nous avons dû, dès à présent, constater le sentiment, ses les certitudes qu'ils souèvent tant à la chambre qu'au dehors. (Commerce.)

—Le total de la dix-huitième liste de souscriptionⁿ pour la Guadeloupe publiée aujourd'hui par le *Moniteur* s'élève à..... 46,215 30
Report des listes précédentes..... 831,753 69

Total au 10 avril 1843..... 877,969 99

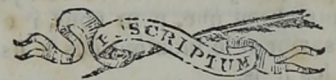
—Depuis la mort de M. le duc d'Orléans, les volets des appartemens qu'il occupait, au pavillon de Marsan, n'ont pas été ouverts une seule fois. Le deuil de la princesse Hélène est très rigoureux.

—La Seine a grossi dans la nuit du 15 avril de près d'un mètre et les eaux sont fangeuses comme à la suite d'orages. Les mariniers donnent pour cause à cette crue extraordinaire, la fonte des neiges dans les montagnes qui bordent la Seine et la Marne à leurs sources.

Par suite de la crue des eaux de la Seine, les travaux qui s'exécutaient sur le fleuve, pour l'établissement des bûches d'eau courante, sont suspendus.

—On écrit de St-Malo:

«Veidredi soir, entre huit et neuf heures, nous avons aperçu un brillant météore parcourant l'espace avec une vitesse presque incommensurable. Après s'être dirigé de l'ouest à l'est, et avoir parcouru environ la moitié du ciel, il s'est éteint subitement ou a disparu au dessous des nuages. Sa clarté était telle que les appartemens les plus obscurs ont été subitement éclairés comme en plein jour; sa lumière se faisait même apercevoir dans les chambres les mieux éclairées.»



La discorde est au camp d'Oribe: Pacheco a été mis aux arrêts; Nuñez est nommé général d'avant garde. Nous ignorons encore les motifs de ce changement.

AVIS.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

Tous les individus de la legion ou hors de la legion qui voudraient faire partie de la musique, peuvent se présenter dimanche à 3 heures à l'état major pour se faire inscrire et prendre connaissance des conditions.

Le colonel, — Thiébaud.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.